

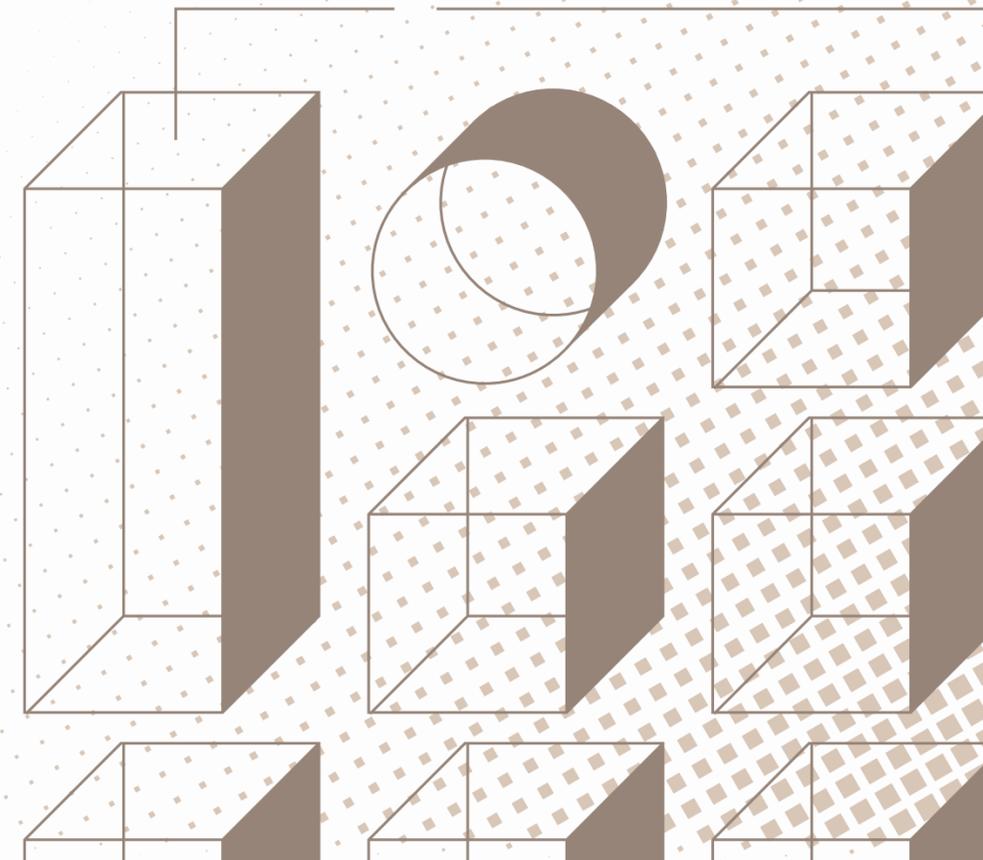


Etudiants à l'institut des hautes études en administration publique, Université de Lausanne

Endiguer le jeu excessif en préservant le “jackpot” social

Analyse du marché des jeux de loteries et paris sportifs en Suisse

Lionel Canosa, Paula Acosta, Wail Aguilar



Externalités de marché

Bilan des coûts non internalisés par le marché pour l'exercice 2023

Externalités positives	En mio de CHF
Bénéfices nets des jeux redistribués	755
Taxe prévention	58
Externalités négatives (estimation basse)	En mio de CHF
Coûts santé sociaux*	71
Pertes de revenu externes	121
Intangibles proches	45
Total (estimation moyenne)	279
Total (estimation haute)	392

*Part prise en charge par l'assurance de base

Solde positif à hauteur de **523 millions de CHF**

=> Le marché profite largement à la société

MAIS :

Loi fédérale sur les jeux d'argent :

- **Art. 2 But**

La présente loi vise:

- à protéger de manière appropriée la population contre les dangers inhérents aux jeux d'argent;
- à assurer une exploitation sûre et transparente des jeux d'argent;
- à garantir que les bénéfices nets des jeux de grande envergure, à l'exception de ceux des jeux d'adresse, et de certains jeux de petite envergure soient affectés intégralement et de manière transparente à des buts d'utilité publique;

Caractéristiques de marché

Bien de club :

Excluabilité + Non rivalité à la consommation

Monopole :

Coûts fixes élevés et économie d'échelle

Asymétrie d'information :

Problème d'aléa moral

Intervention possible
sur l'asymétrie d'information →

Normes et standards :

Algorithme de détection du jeu problématique,
Carte de joueur (en ligne et hors ligne)

- + Réduction du conflit d'intérêt
- + Réduction du jeu problématique
- + Exclusion (volontaire ou forcée) appliquée à l'ensemble de l'offre
- + Transparence des mécanismes de détection
- Potentielle réduction du produit brut des jeux.
- Coût de mise en place et d'audit encore inconnu.

Taxe prévention

Actuellement à hauteur de 0,5% du revenu brut des jeux

Scénario A.

Doublement de la taxe prévention
(0,5 → 1% du RBJ)

Taxe : Tous les jeux (1%).

- + Très faible lourdeur administrative
- + Réduction des coûts sociaux
- Fardeau de la taxe sur les joueurs
- Risque de fuite vers le marché illégal
- Baisse du produit brut des jeux

Recette prévention :	11,59 mio CHF (+5,79 mio)
Perte bénéfices cantons :	-6,8 mio CHF
Externalités nég évitées :	-13,7 mio CHF
Δ solde externalités :	+6,9 mio CHF*

Scénario B.

Taxe différenciée,
payout minimum obligatoire

Taxe : Jeux de loterie (0,4%) - Paris sportifs (1,5%).

- + La taxe ne se répercute pas sur les prix
- + Préserve le produit brut des jeux
- + Ajustement automatique aux risques
- Lourdeur administrative
- Rogne sur les marges des exploitants

Recette prévention :	6,57 mio CHF (+0,78 mio)
Perte bénéfices cantons :	-0,8 mio CHF
Externalités nég évitées :	-4,0 mio CHF
Δ solde externalités :	-0,8 mio CHF*

*Condition : +1chf prévention → -2chf coûts sociaux - ne tient pas compte du fardeau de la taxe

Recommandations

Endiguer le jeu excessif en préservant le “jackpot social”

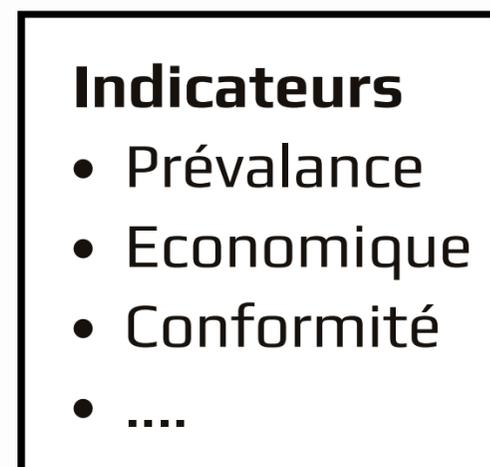
1. Algorithme de détection et carte joueur

- Parlementaires
- Exploitants
- Prévention et traitement du jeu excessif
- Organe de contrôle (GESPA)

Discussion sur les modalités
de mise en oeuvre

2. Taxe prévention

Scénario B
Taxe différenciée



Scénario B
(ajustement automatique)

Scénario A
Doublement de la taxe
(ajustement ponctuel)

Merci !



Contact : lionel.canosa@unil.ch

